



## Vice caché auto ?

-----  
Par Benjamin69007

Bonjour , j'ai acquis une voiture il y a quelques mois chez un mandataire.

Je vous explique un peu l'histoire en bref?

J'ai verser le montant pour pouvoir récupérer le véhicule sauf que 2 jours avant de la récupérer, la voiture est tombée en Panne , problème de boîte automatique, ducoup changement de Mecatronic .

Jusqu'ici tout va bien , je roule avec la voiture , pas de problème. Il manquait juste la facture de la part de l'ancien propriétaire pour le changement du boîtier Mecatronic mais la personne a assuré qu'elle l'enverrai dans les plus brefs délais.

Voilà maintenant 2 mois qui ce sont écoulées et la voiture est tombée en panne de boîte de vitesse ! Et malgré les relances du mandataire , l'ancien propriétaire fait le mort pour la facture , je me pose donc des questions sur la fiabilité de la main d'oeuvre effectuée? J'ai envoyé un message personnellement à l'ancien propriétaire qui m'a gentiment lâché un vu. Je me tourne vers vous parce que je ne sais pas quoi faire? Est-ce que je dois effectuer les réparations moi-même, malgré tout sans avoir la facture ? Où est-ce que je dois faire des autres démarches pour pouvoir récupérer la facture des frais effectuer avant l'achat ?

Parce que du coup ça me met vraiment le doute, s'il n'y a pas un vice caché quoi?.

-----  
Par Violet

Bonjour Benjamin69007,

Lorsque vous indiquez :

"Je me tourne vers vous parce que je ne sais pas quoi faire"

Vous pourriez consulter un avocat dont la prestation est gratuite.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.

P.S.

Si vous acceptez la consultation via l'avocat, n'omettez pas de vous munir de tous les documents dont vous disposez : pas de souci, l'avocat les lira mais ne les conservera pas.

-----  
Par chaber

bonjour

la responsabilité du mandataire est rarement engagée

[url=<https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000029936151/>]https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000029936151/[/url]

Vous pouvez vous rapprocher de votre protection juridique si elle est incluse dans votre contrat d'assurance auto